

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 décembre 2020

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

### Séance des 15, 16 et 17 décembre 2020

**2020 DVD 60-11** Prise en compte de l'impact de la COVID sur les délégations de service public des parcs de stationnement - Avenant n°1 à la convention de délégation du parc de stationnement LOBAU.

**M. David BELLIARD, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants et L 1411-1 et suivants ;

Vu la convention de délégation du 21 novembre 2019 pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement LOBAU conclue avec la Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement (SAGS) ;

Vu le projet de délibération en date du 1er décembre 2020, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer l'avenant n°1 qui a pour objet de réajuster par un dégrèvement le montant de la redevance fixe forfaitaire de l'année 2020 du parc de stationnement LOBAU à Paris 4e, pour prendre en compte de l'impact de la COVID sur la délégation de service public ;

Vu l'avis du Conseil de l'arrondissement Paris Centre en date du 30 novembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur David BELLIARD au nom de 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement (SAGS) l'avenant n°1 à la convention de délégation du parc de stationnement LOBAU (4e) en date du 21 novembre 2019, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : L'impact sur les recettes sera constaté sur le budget de fonctionnement 2020 et 2021 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**